



Paris, le 22 octobre 2015

Économie numérique

La transition numérique est en marche. L'apparition de nouveaux modèles d'affaires basés sur les technologies numériques modifie, souvent en profondeur, la quasi-totalité des secteurs, aussi bien les médias que l'automobile ou encore le tourisme, l'agriculture et la santé. Ainsi, il serait vain de chercher à définir un « secteur numérique » puisque c'est l'économie dans son ensemble qui devient numérique. Dans cette nouvelle *Note du CAE*, les quatre auteurs **Nicolas Colin, Augustin Landier, Pierre Mohnen et Anne Perrot** proposent de caractériser cette économie numérique et formulent ensuite une série de recommandations pour répondre à deux défis majeurs : innover en matière de réglementation et de politique de concurrence, et favoriser la création d'emplois.

Les nouveaux modèles d'affaires de l'économie numérique s'appuient sur de puissants effets de réseau et sur l'exploitation des données à grande échelle. Cela se traduit par une tendance naturelle à la concentration des marchés. Les positions dominantes étant toutefois plus instables que dans l'économie traditionnelle, les entreprises cherchent à les protéger. Cependant, une même stratégie (comme les contrats d'exclusivité ou la gratuité) peut selon les cas s'avérer pro ou anti-concurrentielle. Si les outils traditionnels du droit de la concurrence sont adaptés pour lutter efficacement contre les abus de position dominante, le diagnostic de ces situations est rendu plus complexe avec l'économie numérique. Par ailleurs, la complexité réglementaire et les barrières à l'entrée entravent le déploiement de l'économie numérique sans pour autant protéger durablement les entreprises traditionnelles.

La transition numérique nourrit des inquiétudes légitimes sur l'emploi. Si elle n'est pas l'ennemie du travail peu qualifié, elle tend à déplacer les métiers routiniers, facilement automatisables, vers des tâches qui reposent sur des interactions humaines (pour lesquelles le robot ou l'ordinateur ne sont pas de bons substituts). L'automatisation d'un nombre toujours plus grand de tâches conduit ainsi à la disparition de nombreux emplois. Par ailleurs, l'économie numérique met fin à une tendance longue d'expansion du salariat en France, ce qui pose de nouveaux défis au droit du travail et à la protection sociale.

Les différents constats dressés par les auteurs suggèrent que la France dispose d'atouts pour le développement de l'économie numérique (la présence d'une demande importante, le statut flexible de l'auto-entrepreneur, une Autorité de la concurrence active et expérimentée et une politique volontariste d'ouverture des données) mais qu'elle doit travailler à aplanir les difficultés rencontrées par les entreprises du numérique. Les six recommandations des auteurs s'articulent donc autour de deux grands axes.

Innover en matière de réglementation et de politique de la concurrence

Recommandation 1. Éviter de créer un « secteur du numérique », quels qu'en soient les contours, auquel s'appliqueraient des régimes particuliers.

Recommandation 2. Instaurer un droit à l'expérimentation pour les entreprises innovantes, assorti d'une obligation de livrer les données nécessaires à leur évaluation.

Recommandation 3. Développer la portabilité des données dans tous les secteurs et concevoir des mécanismes d'authentification pour les individus qui le souhaitent.

Recommandation 4. Donner aux autorités de concurrence les moyens humains et techniques nécessaires pour mener les investigations pertinentes dans l'économie numérique.

Favoriser le potentiel de création d'emplois dans l'économie numérique

Recommandation 5. Généraliser et pérenniser le statut d'auto-entrepreneur en échange d'une moindre distorsion fiscale. Faciliter le passage à d'autres formes juridiques d'activité.

Recommandation 6. Sur le modèle de l'épargne salariale, créer un dispositif d'épargne micro-entrepreneuriale.

Retrouvez les *Notes du CAE* sur www.cae-eco.fr

À propos du Conseil d'analyse économique

Placé auprès du Premier ministre, le Conseil d'analyse économique a pour mission d'« éclairer, par la confrontation des points de vue et des analyses, les choix du gouvernement en matière économique ». Il est composé d'économistes universitaires et de chercheurs reconnus et réalise en toute indépendance ses travaux qu'il rend publics. Les opinions exprimées dans les Notes du CAE sont celles de leurs auteurs et n'engagent ni le Conseil, ni le Président délégué, ni bien entendu le Premier ministre.

Contact Presse
Christine CARL

01 42 75 77 47

Suivez **@CAEinfo** sur Twitter



christine.carl@pm.gouv.fr

Courriel itinérant : christine.carl@cae-eco.fr